



Le 10 mai 2007

Madame Josée Primeau  
Coordonnatrice du secrétariat  
de la commission  
Bureau d'audiences publiques  
sur l'environnement  
Édifice Lomer-Gouin  
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10  
Québec (Québec) G1R 6A6

**Objet : Audience publique : Projet Rabaska - Implantation d'un terminal  
méthanier et d'infrastructures connexes  
Dossier 3211-04-039**

Madame,

Veillez trouver ci-joint les réponses du Ministère (en 18 copies)  
concernant les questions transmises avec votre lettre du 10 avril 2007.

Veillez accepter, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Pierre Michon  
Chargé de projet  
Porte-parole du MDDEP

p.j.



**Projet Rabaska – Implantation d’un terminal méthanier  
et d’infrastructures connexes à Lévis**

**Questions de la commission d’examen conjoint au ministère du Développement durable, de l’Environnement et des Parcs (MDDEP) – Lettre du 10 avril 2007**

**C109.** *Des plans de conservation pour les espèces suivantes sont-ils disponibles ? Si oui, le site où Rabaska prévoit implanter ses installations est-il identifié dans ces plans ? Dans l’affirmative, quelles en sont les conséquences ? Veuillez fournir une copie de ces plans à la commission.*

---

Gentianopsis élancé variété de Victorin  
*Gentianopsis procera* subsp. *macounii* var.  
*victorinii*

---

Cicutaire maculée variété de Victorin  
*Cicuta maculata* var. *victorinii*

---

Ail des bois  
*Allium tricoccum*

---

Cardamine carcajou  
*Cardamine diphylla*

---

Bident d’Eaton  
*Bidens eatonii*

---

Épilobe cilié, variété à graines nues  
*Epilobium ciliatum* var. *ecomosum*

---

Lycophe d’Amérique, variété du Saint-Laurent  
*Lycopus americanus* var. *laurentianus*

---

Platanthère à gorge frangée, variété à gorge frangée  
*Platanthera blephariglottis* var. *blephariglottis*

---

Un plan de conservation a été élaboré pour le gentianopsis élancé variété de Victorin et la cicutaire maculée variété de Victorin. Les plans de conservation de ces espèces sont encore en phase de préparation pour publication. Ils ne sont donc pas diffusables actuellement. Cependant, voici l’information pertinente tirée de ces documents et l’interprétation qu’il convient d’en faire dans le contexte du projet Rabaska :

- le site visé par le projet Rabaska est inclus dans une zone commune retenue comme cible prioritaire dans le plan de conservation de ces espèces, compte tenu de l’excellente qualité des occurrences (emplacement occupé par une espèce) représentées;

- l'emplacement précis des cibles prioritaires soulevant un enjeu de confidentialité, les plans de conservation localisent ces dernières de façon générale. La cartographie détaillée des occurrences correspondantes est cependant consignée au CDPNQ. En superposant l'aire visée par le projet à la superficie totale de l'aire commune aux deux occurrences de Lévis-Beaumont qui englobe des zones de discontinuité de présence, exercice que ne permet pas le plan de conservation, on constate que moins de 1 % de l'aire des occurrences serait directement touché;
- pour chaque cible prioritaire, les menaces potentielles et leur intensité relative, lorsque déterminables, sont identifiées. Pour la cible de Lévis-Beaumont, le projet de port méthanier est mentionné comme menace, sans intensité associée;
- il est recommandé dans chacun de ces plans de « s'assurer de la prise en compte de la présence de l'espèce dans le cadre de l'analyse environnementale du projet, de l'atténuation des impacts, de la protection du site ou, au besoin, de la compensation ».

En résumé, l'échelle de la cartographie et le niveau général d'analyse des plans de conservation ne permettent pas à eux seuls une prise de décision éclairée. Une analyse plus fine est essentielle. Ainsi, le remblai qui sera aménagé dans le cadre du projet Rabaska se situe au cœur de la zone commune cartographiée pour les occurrences des deux espèces dans le secteur de Lévis-Beaumont, mais cette zone dépasse largement le site du projet, tant en aval qu'en amont. D'après les inventaires effectués par le consultant, aucun individu des deux espèces en question ne serait directement touché. Toutefois, les deux espèces se déplacent dans l'espace et dans le temps, l'une étant bisannuelle et l'autre vivace de courte durée. On peut donc considérer qu'il y aurait perte d'habitat potentiel et que des mesures d'atténuation ou de compensation devraient être exigées de l'initiateur de projet.

**C110.** *Brouillet et al. (2004, p.27) notent « qu'une seule population [de Gentianopsis élanée variété de Victorin] aurait préservé son intégrité (Beaumont) ». Veuillez indiquer si plus de détails sont disponibles à ce sujet, par exemple en termes de qualité des populations de cette espèce et leur localisation et, le cas échéant, les fournir à la commission.*

*Référence : BROUILLET, L., D. BOUCHARD et F. COURSOL (2004). Les plantes menacées ou vulnérables et autres plantes rares de l'estuaire fluvial du Saint-Laurent entre Grondines et Saint-Jean-Port-Joli. Rapport préparé pour le gouvernement du Québec, ministère de l'Environnement, Direction du patrimoine écologique et développement durable, Québec. 86 pages.*

*[En ligne : [http://www.cdpnq.gouv.qc.ca/pdf/PMV%20est\\_flu\\_final.pdf](http://www.cdpnq.gouv.qc.ca/pdf/PMV%20est_flu_final.pdf)]*

Le document de Brouillet et al. (2004) se base principalement sur des inventaires réalisés en 1995 (cf. section « méthodes »). À cette date, la répartition des espèces endémiques de l'estuaire, dont le gentianopsis, était moins précise qu'actuellement. Le jugement porté était donc conforme aux données récoltées à l'époque. La situation actuelle est différente. Il existe sept occurrences d'excellente qualité (cote « A » utilisée par le CDPNQ), incluant celle du secteur Beaumont. Ce nombre demeure tout de même faible si on considère que ces populations représentent la majorité des individus au niveau mondial pour ce taxon.

Pierre Michon, B. Sc., M. Env.  
Chargé de projet  
Service des projets en milieu hydrique  
Direction des évaluations environnementales

10 mai 2007